

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 11 décembre 2023

RAPPORT POUR INFORMATION

POINT D'AVANCEMENT SUR LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE AMIANTE AU SEIN DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

La gestion efficace du risque amiante au sein de la collectivité, nécessite un savoir-faire issu de la connaissance du risque et du partage de pratiques harmonisées.

1. Actions de prévention déjà engagées

- La Connaissance
 - o Formation
 - Outre la sensibilisation au risque de tous les agents des équipes mobiles ; 125 agents responsables de projet ou chargés d'opérations de la D.E.P.L, D.P.S et D.M.P.L, ont suivis pendant 2 jours à Lille, Amiens, Calais et Boulogne, une formation à l'ingénierie de l'amiante.
 - o Gestion documentaire
 - Pour chaque E.P.L.E, le service Info centre de la M.I.P.L en lien avec la D.M.I pour le renommage des documents, a constitué un dossier amiante et organisé les droits de consultation.
 - L'analyse critique des différents D.T.A, fiches récapitulatives et rapports de repérage a conduit à des recadrages des organismes de repérage sur leurs méthodes d'investigation et de rédaction des rapports.
 - o Cartographie du risque
 - A ce stade, sont concernés par la réglementation amiante :
 - Code de la Santé publique et Code du travail
 - o Pour les E.P.L.E : 249 sites.
 - o Pour la D.P.S : 47 sites.
 - Code des transports et Code du travail
 - o Pour la D.M.P.L : 3 navires.
 - Code du travail
 - o Pour la D.M.P.L :
 - Un état des ouvrages et édifices concernés a été réalisé.

o Gestion des données

- Pour les E.P.L.E,
 - Chaque Unité Territoriale est responsable de la gestion amiante sur le patrimoine relevant de son territoire.
 - La D.E.P.L a décliné une organisation structurée de classement des documents amiante pour l'ensemble du patrimoine lycée.
 - Un DTA est disponible pour chaque EPLE.
 - o Des fiches récapitulatives par EPLE sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des différentes interventions et des résultats de nouvelles analyses.
- Pour le Siège, les services, et les bâtiments hors lycée
 - La gestion de l'amiante par la D.P.S est répartie entre les techniciens.
 - Sur le répertoire commun, les documents relatifs à l'amiante sont classés par site et par territoire.
 - Les différentes interventions et les résultats des nouvelles analyses sont également classés.
 - La procédure de déclaration de retrait et de suivi des déchets spécifiques, notamment amiantés, sur la plateforme trackdéchets a été coordonnée et pilotée par le service SIP pour la DPS comme pour la DEPL et la DMPL.
 - o Garantir le lien avec notre patrimoine et permettre de capitaliser sur cette donnée. Ainsi, les documents sont donc conservés et versés dans le logiciel A3D pour les relier avec les locaux concernés par le désamiantage.
- Pour la D.M.P.L,
 - La gestion de l'amiante sur les ouvrages portuaires est assurée par le Service gestion patrimoniale et programmation.

o Procédures du porter à connaissance

- Pour les E.P.L.E,
 - Chaque établissement concerné dispose de la fiche récapitulative accessible en intra ou en externe via eLycées.
- Pour le Siège, les services et les bâtiments hors lycée
 - Chaque chargé d'opération ou responsable de projet patrimonial a accès au classement des documents relatifs à l'amiante.
 - Lorsque des locaux sont mis à disposition d'occupants, il est annexé à la convention d'occupation le DTA.
- Pour la D.M.P.L,
 - Ouvrages
 - o Les documents sont accessibles sur la base Geocope et le progiciel de S.I. G.
 - Navires
 - o Les documents sont mis à disposition des patrons de vedettes, dans un dossier partagé du service exploitation achat (département exploitation maintenance de la DMPL).

- Travaux

- La prise en compte préalable de présence potentielle d'amiante, est systématisée dans chaque direction et les informations nécessaires à l'analyse des risques sont transmises aux intervenants.
- Interventions des équipes mobiles
 - o Le principe de **non-intervention des agents de la Collectivité sur des matériaux amiantés est intégré au cahier des charges conduite d'opération des équipes mobiles.**

2. Perspectives

- La formation

- o Formation ingénierie
 - Finaliser l'action et étendre la formation aux intervenants concernés de la D.F.E et de la M.I.P.L.
- o Sensibilisation au risque amiante
 - A partir de la cartographie du risque : identifier et sensibiliser les agents des lycées concernés.

- Les pratiques

- o Gestion des données
 - Dans le cadre du chantier sécurité du système d'information patrimoniale, Le recensement des sites concernés par la réglementation amiante va être informatisée et basculée dans le tronc commun d'identité du logiciel A3D (base accessible aux agents de la DEPL et de la DPS). L'objectif est de rapatrier les données « amiante » de notre GMAO (bons de travaux clôturés amiante issus de contrôles réglementaires ou non) pour permettre une consultation consolidée de l'actualisation en complément du repérage initial.
 - L'automatisation du versement des données Trackdéchets sur le logiciel A3D est en cours de programmation par la DSI.
 - Capitaliser et exploiter les constats d'absence d'amiante.
- o Procédures du porter à connaissance
 - Adopter un mode de communication des données adapté via le S.I.P pour les équipes concernées.
 - Renouveler leurs obligations aux chefs d'établissements.